

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE EXISTANTE

GENERALITE

Type d'installation: Existante

Lieu d'inspection: Rue Léopold II 18, 7000 Mons - B04

Référence: Livre I Chapitre 6.5.

Date d'inspection: 29/04/2025 (14:30 - 15:00)

Inspecteur: Ibrahim AJRO

Propriete de: /

Pers.Cont.: /

Ref PV Précédent: 20250003148

Conclusion PV Précédent:

Documents de référence: Schémas

Application d'une dérogation:

Périodicité: 25 ans si conforme ou 1 an si non conforme Local: STUDIO

Type d'inspection: Visite de contrôle

Autres Règlements:

Prochain contrôle au plus tard le: 29/04/2050

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES

Nomero EAN: Non disponible

Compteur: 3105063430

Marque: SICONIA

Index I: 15627,696

Index II: 17230,042

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

Tension de serv.: 3x230V

I max. instal.: 40A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: XVB

Nature du courant: Alternatif

Prot. princ. branchement: aut. 3p 39A

Nombre de cond.: 3

Section: 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Installation executee conformément aux schemas et plans: en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Contrôle des boucles de défaut: en ordre

Electrode de terre:

type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA

Diff. supplem.: 4p 40A/30mA

Différentiels:

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 1

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 999 Mohm

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: 20,3 Ohm

Nombre de circuit:

Test du dif. via courant de défaut (2,5 à 2.75 I_{Δn}): En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Dispositif de protection contre les surintensités approprié à la section du circuit:

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

CONCLUSION

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).



Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

Mission: 82045

Client / Entreprise: BMG Group Construct
ID Externe:

No Client: 00091057

Adresse : Avenue du karreveld 62, 1080
BRUXELLES

Ref.PV precedent.: 20250003148

Contact:

TVA: BE0776937039

Date d'émission: 2025-05-07

SO/25003190

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Num. rapport: **20250003149-V.1**

N15 () - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

CONSEILS/REMARQUES:

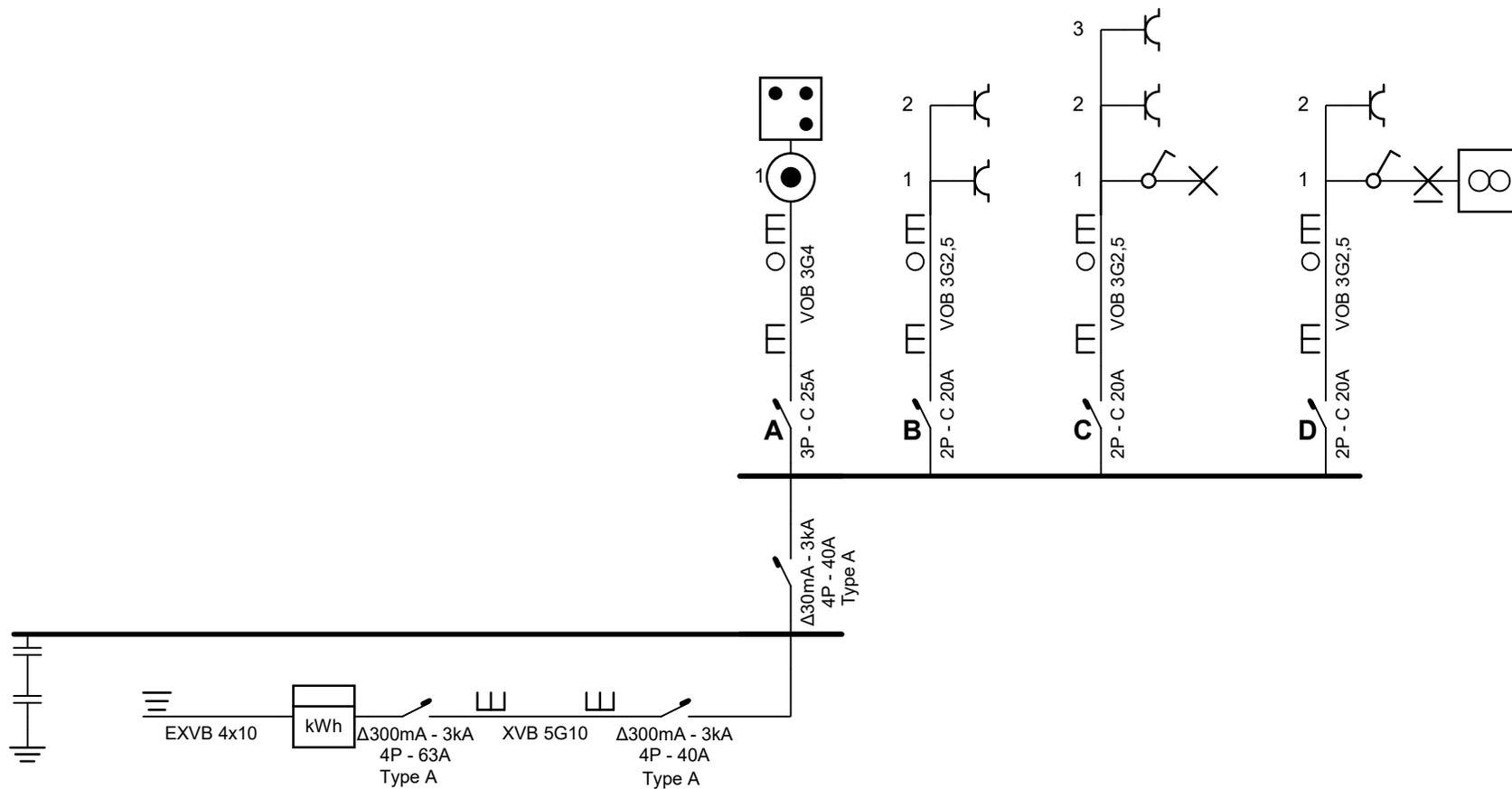
Suivant la sous-section 6.5.7.2.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- d) L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétaire-gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix-coûtant d'un contrôle.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.



Installatie gecontroleerd door:
Installation contrôlée par :



Organisme controle
Inspectie België
Ilgallaan 9, 3500 Hasselt
Rienmont 5, 1370 Jodoigne
Tel.: +32 (0)10 280 577
Fax: +32 (0)10 280 577
Inspecteur : **Ibrahim AJRO**
Handtekening / Signature :

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

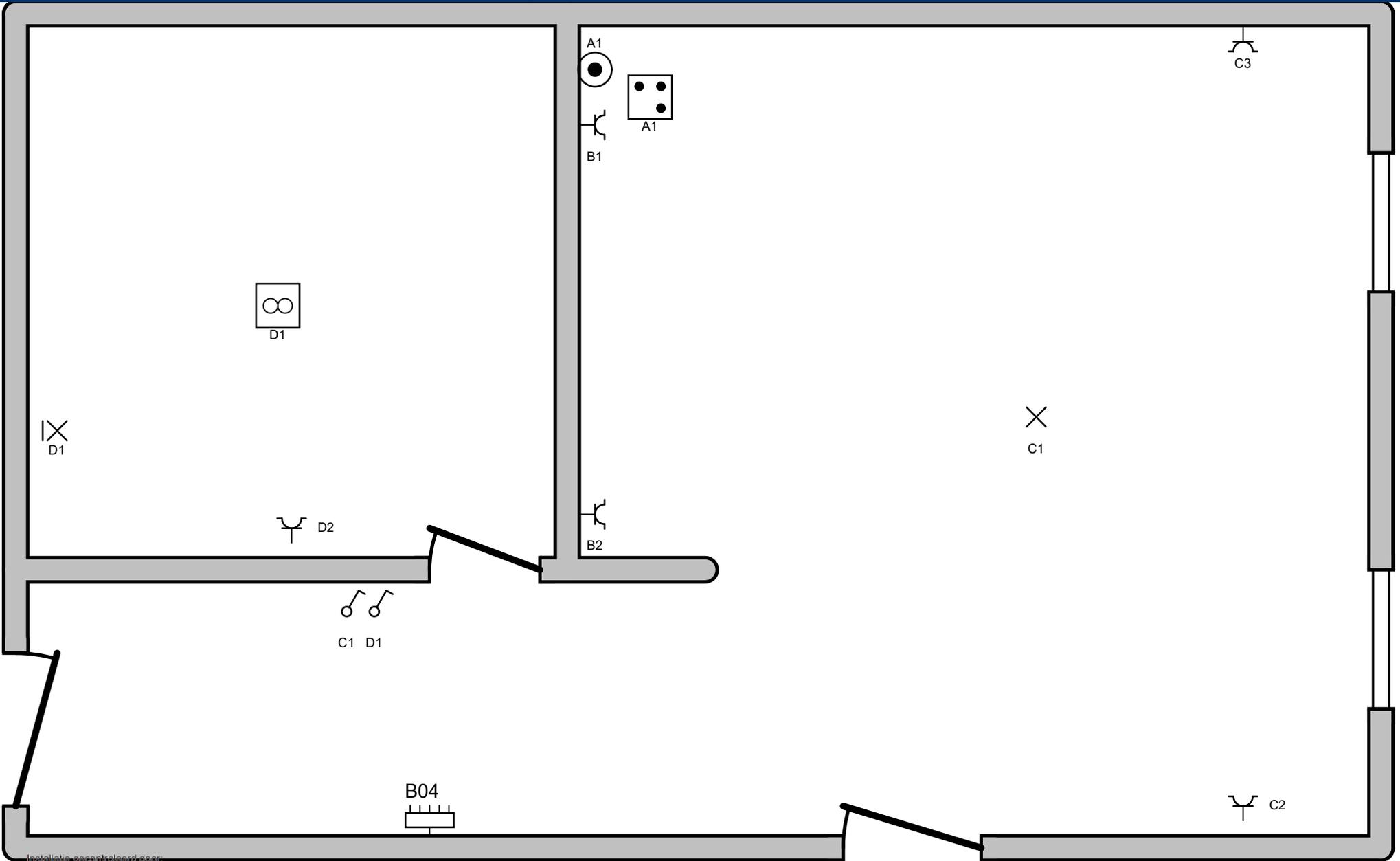
Adresse de l'installation électrique

Installateur

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

p. 1/2
Schéma unifilaire

3 x 230V ~ 50Hz



Installatie gecontroleerd door:
 Installation contrôlée par : **INSPECT BELGIUM**

Organisme de controle
 Inspectie België
 Ilgallaan 9, 3500 Hasselt
 Herestraat 5, 1370 Jodoigne
 Tel.: +32 (0)16 280 577
 Inspecteur : **Ibrahim AJRO**
 Handtekening / Signature :

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

Installateur

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 2/2
Schéma de position
 3 x 230V ~ 50Hz